

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	25	
Représentés :	8	
Non représentés :	0	Séance du 5 décembre 2023
Votants :	33	L'an deux mille-vingt-trois et le cinq décembre le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le 29 novembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
		Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire. Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Patrick ROUX, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Evelyne Espenon, Rosa-Lila HAMMACHE, Younès BOUROHI, Quentin ROUVIERE, Mohammed AITANE, Michel MUS, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Jean-Claude OBER		
Étaient absents et non représentés : Néant		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Caroline PLATERO-DELERM ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.		

Convention de servitude avec ENEDIS : parcelles B 1630-1631 St Hilaire-Le Peyriguis

Monsieur Stéphane MICHEL, Maire Adjoint délégué à la Ville en Transition explique dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux sont envisagés et doivent emprunter des propriétés communales et notamment les parcelles suivantes :

- Parcelle B 1630 lieudit Le Peyriguis
- Parcelle B 1631 lieudit Le Peyriguis

Monsieur MICHEL précise que la servitude s'étend sur une longueur d'environ 50 mètres et que cette servitude donne lieu à une indemnité forfaitaire de cinquante euros (50,00 €).

Par conséquent, Monsieur MICHEL propose d'autoriser la signature de la convention de servitude correspondante.

Le Conseil Municipal, Monsieur MICHEL entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Civil,
Vu le projet de convention ci-joint,

Considérant la nécessité d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique,

Considérant que ces travaux sont à réaliser sur des parcelles appartenant à la Commune de Monteux,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- Signer la convention de servitude avec la société ENEDIS dont le siège social est situé Tour Enedis-34, place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex représentée par le Directeur Régional ENEDIS Provence Alpes du Sud, Monsieur Jacques NICOLI, 445, rue André Ampère, CS 40 426 à AIX EN PROVENCE (13591).
- Signer tous les documents et actes concernant cette convention.

PRECISE que :

- Les rédacteurs de l'acte procéderont sous leur responsabilité aux formalités de purge des privilèges et hypothèques,
- En cas d'empêchement de Monsieur le Maire, Monsieur Stéphane MICHEL, en qualité d'Adjoint au Maire délégué à la Ville en Transition, sera autorisé à signer tous les actes et documents se rapportant à cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Acte Exécutoire

Transmis le : 21.12.2023

Publié le : 21.12.2023

Notifié le :

Caroline PLATERO-DELERM



Secrétaire de séance